

Desserte en eaux usées « Le Chainet – la Ravoire » Tranche 1 Viuz-la-Chiésaz

Démarrage : 02 mars 2026, jusqu'à mars 2027
Durée prévisionnelle : 12 mois

Caractéristiques des travaux et impact éventuel sur les voiries (fermetures...)

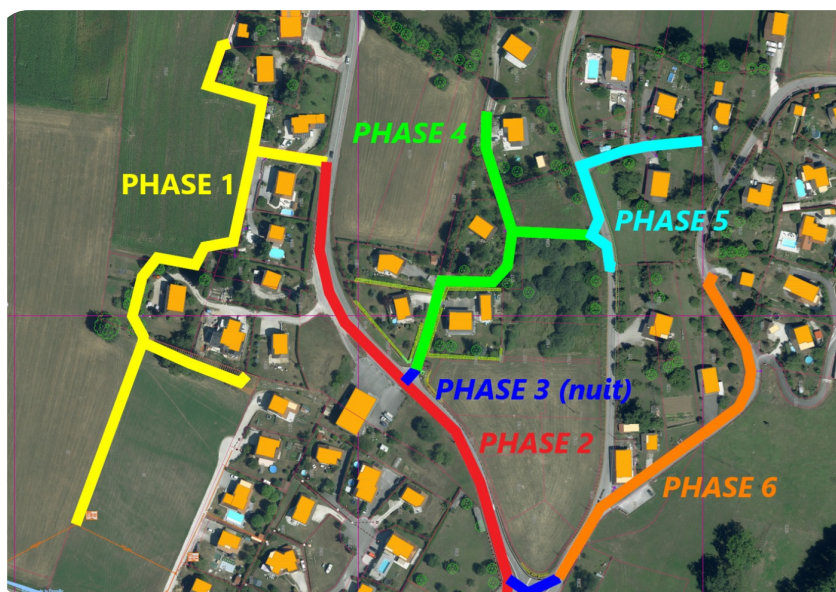
Travaux de desserte des lieux-dits « La Ravoire » et « Le Chainet »

Les travaux consistent en la pose d'un collecteur d'eaux usées sur une longueur de 1 260 ml, sous les voies suivantes : route d'Anney, route de Quintal, route du Chainet et impasse de la Ravoire.

Certaines voiries seront mises en route barrée, avec maintien des accès pour les riverains, afin de garantir la sécurité des usagers et des entreprises.

La route départementale « route d'Anney » sera maintenue en circulation alternée, à l'exception des traversées de chaussée, qui seront réalisées de nuit en route barrée.

Une réunion d'information à destination des riverains se tiendra le 26 février, afin de présenter le déroulement des travaux.



Phase 1 : mars / mai 26, travaux dans les champs

Phase 2 : mai / juin 26, travaux alternat RD 5

Phase 3 : travaux de nuit RD 5, Juin 26

Phase 4 : juillet/aout / septembre 26, Impasse de la Ravoire

Phase 5 : septembre / octobre 26, route de Quintal
travaux de nuit + impasse privée

Phase 6 : novembre / décembre 26, route de Quintal
+ route du Chainet

Raisons des travaux : Le SILA va réaliser au titre du programme d'assainissement 2024, la desserte en eaux usées du lieu-dit « Le Chainet – la Ravoire » Tranche 1 sur la commune de Viuz-la-Chiésaz.

Montant prévisionnel

884 953,10 € HT

Travaux financés

70% par le SILA

30% par le Département
de la Haute-Savoie